



DECISION DU BUREAU
Séance du 8 Juillet 2021.

Date de la convocation : 30 Juin 2021
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 12
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le jeudi 8 Juillet 2021 à 14 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis à la salle du Confluent,
6 rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne,
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD

Etaient présents : Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Thierry SUAUD, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Raoul RASPEAU, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU, Jean Jacques ALMERO.

Etaient absents ou excusés : Madame Janine GIBERT, Messieurs Patrice RIVAL, Claude SARRALIE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Patrick BOUBE.

Procurations :

- Monsieur Patrice RIVAL à Monsieur Thierry SUAUD
- Monsieur Claude SARRALIE à Madame Martine FRITIERE

Décision n°BU202141 : Marché de mise en place et exploitation d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux

Nomenclature : 1.1 Marché public

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe FUSEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau,

Vu la délibération n°BU20217 en date du 14 janvier 2021 approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA dans le cadre du programme ACTEE,

Vu la présentation des offres,

Considérant,

Que le SDEHG est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA du programme ACTEE porté par la FNCCR permettant de financer 50% du coût de mise en place d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments,

Que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par la société Alternative Vision Of Business (AVOB),

Envoyé en préfecture le 29/07/2021

Reçu en préfecture le 29/07/2021

Affiché le

ID : 031-200075240-20210708-BU202141-DE

Berger
Levrault

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer et à notifier le marché de mise en place et exploitation d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux à la société Alternative Vision Of Business (AVOB).

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Thierry SIAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

30 JUL. 2021

Résultat du vote :

Pour	14
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

2/2

Décision de bureau 08/07/2021_ Marché de mise en place et exploitation d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux